



Ordre des  
enseignantes et  
des enseignants  
de l'Ontario

101, rue Bloor Ouest  
Toronto ON, M5S 0A1  
TÉL. : 416-961-8800  
Sans frais (Canada et États-Unis) : 1-888-  
534-2222  
TÉLÉC. : 416-961-8822  
[info@oeeo.ca](mailto:info@oeeo.ca)

## AVRIL 2011, NUMÉRO 6

### QUESTIONS D'INTÉRÊT PUBLIC

NOUS VOUS REMERCIONS DE VOUS INTÉRESSER AUX  
RENSEIGNEMENTS PUBLIÉS PAR L'ORDRE.



---

## L'ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO ÉMET UNE RECOMMANDATION SUR L'UTILISATION DES MOYENS DE COMMUNICATION ÉLECTRONIQUES ET DES MÉDIAS SOCIAUX

Partout dans la province, bon nombre d'enseignantes et d'enseignants découvrent une demande d'«amitié» en ouvrant leur page Facebook.

Jusqu'à présent, rien d'inhabituel.

Sauf que, bien des fois, la demande provient d'un élève.

En tant que pédagogue, comment doit-on réagir?

Les élèves passent un temps fou à utiliser les médias sociaux. Les membres de l'Ordre aussi. Pour de nombreux élèves, les médias sociaux représentent le moyen privilégié pour communiquer avec leurs pairs et s'identifier à la communauté. Impossible d'ignorer son importance dans la classe.

Voilà pourquoi l'organisme d'autoréglementation de la profession enseignante émet une **recommandation professionnelle** sur l'utilisation des médias sociaux à ses quelque 230 000 membres.

Cette recommandation prodigue des conseils aux enseignantes et enseignants sur la meilleure façon d'utiliser les moyens de communication électroniques et les médias sociaux avec les élèves.

«Dans le milieu de l'éducation actuel, les moyens de communication électroniques et les médias sociaux offrent et continueront d'offrir des expériences d'enseignement et d'apprentissage motivantes et passionnantes pour les pédagogues et les élèves. Leur utilisation doit être encouragée, déclare le registraire et chef de la direction de l'Ordre, Michael Salvatori, EAO. Nous voulons mettre en garde nos membres à l'égard des risques potentiels que leur utilisation présente, et donner des paramètres pour une utilisation responsable et professionnelle.

«Le message aux enseignantes et enseignants agréés de l'Ontario est simplement le suivant : Représentez-vous dans les médias sociaux de la même façon que vous le feriez en personne.»

### **Normes de la profession enseignante comme pierre d'assise**

Les normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante constituent la pierre d'assise des conseils provenant de l'Ordre.

«Notre conseil aux membres est de ne jamais perdre de vue les normes de déontologie : empathie, respect, confiance et intégrité, déclare la présidente de l'Ordre, Liz Papadopoulos, EAO. En tant qu'enseignants et pédagogues, nous montrons l'exemple à nos élèves en matière de professionnalisme et de responsabilité, tant dans le monde réel que virtuel.»

### **Vie privée et vie professionnelle**

Selon la recommandation professionnelle, la responsabilité d'une utilisation appropriée des médias sociaux revient aux membres, même si c'est l'élève qui prend l'initiative de communiquer en ligne.

On y souligne aussi un point stipulé par la Cour suprême du Canada : le comportement des enseignantes et enseignants, même après les heures de travail, est pertinent pour déterminer s'ils sont aptes à enseigner.

à titre d'organisme de réglementation professionnelle, c'est à l'Ordre que revient le rôle de donner à l'occasion des conseils à ses membres sur les questions émergentes ou sur les questions que ses membres lui posent concernant des aspects de l'enseignement qui continueront de faire progresser la profession ainsi que la confiance que le public a en elle.

### **Procédures disciplinaires, civiles et criminelles**

Lors de poursuites criminelles et civiles, une utilisation inappropriée des moyens de communication électroniques et des médias sociaux peut servir de preuve. Les conclusions et ordonnances de ces procédures judiciaires peuvent donc être utilisées, et sont d'ailleurs utilisées, comme preuve au cours des audiences disciplinaires de l'Ordre.

### **Pourquoi une recommandation?**

Parce que la communication électronique est une réalité dans les écoles de la province, et son utilisation est de plus en plus répandue.

Bon nombre d'enseignantes et d'enseignants de l'Ontario sont d'avis que les médias sociaux ne représentent pas une mode passagère.

On cherche donc des façons novatrices d'intégrer les médias sociaux dans la journée d'école, de l'utilisation d'une vidéo de YouTube comme référence à l'élaboration de blogues pour transmettre des renseignements et préparer des projets.

Les nouveaux médias offrent des nouvelles possibilités et impliquent des nouvelles responsabilités. En respectant les limites professionnelles et en évaluant les répercussions potentielles, nous pouvons en faire des outils appropriés, utiles et puissants.

Consultez la recommandation à [www.oeeo.ca](http://www.oeeo.ca).

### **Visionnez la vidéo**

écoutez des conseils destinés aux enseignantes et enseignants concernant l'utilisation des médias sociaux.

Dans cette vidéo de huit minutes, matériel complémentaire de la recommandation, des enseignants et des experts en médias sociaux nous disent comment les professionnels de l'enseignement peuvent utiliser des moyens de communication électroniques et des médias sociaux de façon responsable et professionnelle.

**Visionnez la vidéo dans [YouTube](#).**

---